

Deuxième Partie : CONCLUSION ET AVIS MOTIVE

Par Décision du 11-07-2023 (N°E23000099/86), rendue par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers (**Annexe 1**), j'ai été désigné pour conduire l'enquête publique et recueillir les observations des personnes pouvant être intéressées pour le projet de parc photovoltaïque au sol aux lieux-dits « La Plaine Caillaud » et « Chez Matignon » sur le territoire de la commune de Bazac.

Par arrêté du 11-07-23 Madame la Préfète de la Charente, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique (**Annexe 2**) à la délivrance du permis de construire présenté par la CPENR de Bazac

Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 15,7 MWc pour une surface totale clôturée de 19.7 ha sur deux zones séparées par un chemin rural aux lieux-dits « plaine Caillaud » et « Chez Matignon » sur le territoire de la commune de Bazac

Les conclusions motivées du commissaire enquêteur

Les éléments fondant mon avis sur le projet sont les suivants :

a) Appréciation de la publicité de l'enquête

La publicité de l'enquête a été assurée de manière continue conformément à la réglementation, ce qui a permis au public d'être informé du projet.

b) Appréciation du déroulement de l'enquête et la participation du public

L'enquête s'est déroulée dans des conditions un peu spéciales car les personnes rencontrées semblaient très suspicieuses vis-à-vis de la Mairie et ne maîtrisaient pas toujours le Français (Résidents Anglais)

Hormis les personnes se déclarant représentant des signataires de la pétition (6 personnes), aucune autre personne défavorable au projet ne s'est déplacée en mairie

Les personnes favorables au projet qui se sont déplacées en mairie (4 personnes) ne sont pas des résidents de Bazac (hormis une personne)

Toutes les informations demandées ont été mis à la disposition du commissaire enquêteur et du public.

c) Appréciation du dossier mis à l'enquête

Le dossier d'enquête est relativement complet et lisible pour le public

L'impact du projet sur le climat et sa participation au développement des énergies renouvelables étant le fondement du projet, je déplore qu'une évaluation précise du bilan carbone (conforme au guide méthodologique du Ministère de la transition écologique-février 2022) ne soit pas intégrée au dossier afin d'éclairer le public

d) Appréciation du projet mis à l'enquête

Points forts :

- Le projet s'inscrit dans une démarche internationale, nationale et locale d'objectifs sur le changement climatique et le développement des énergies durables
- Le projet permettra de produire 21,3 GWh par an.Cette production électrique correspond à la consommation domestique d'environ 9 400 habitants
- Le projet est soutenu par la commune de Bazac (unanimité)
- Le projet est réversible et les panneaux sont recyclables

Points faibles :

- Le projet va transformer 19.9 ha de terres cultivées en prairie pendant 30 ans (recul de notre souveraineté alimentaire au profit d'énergies renouvelables)
- Ce gel de terres n'est pas anodin alors que certains jeunes agriculteurs en manquent pour s'installer
- Le projet évitera au final peu de rejet en CO₂ eq (gaz à effet de serre) par an du fait de la caractéristique du mix énergétique français et de l'activité agricole choisie (moins de 100 tonnes contrairement au 5000 tonnes évoquées dans le dossier de réponse à la MRAE)
- Le choix d'un élevage d'ovins est toujours surprenant car c'est un des plus impactant pour l'effet de serre et le prix de la viande est très fortement concurrencé
- Le projet suscite une vive opposition de certains riverains représentés en un « comité des propriétaires des lieux dits Matignon-la Plaine de Caillaud, Caillaud » soit une quarantaine de personnes du village »
- Le projet va engendrer un trouble d'impact visuel et donc une perte de chance de vendre pour les habitants situés au plus près du projet
- Esthétique du projet discutable (Panneaux entre 1 m et 3 m afin de permettre l'activité élevage)

-Les panneaux installés viennent encore une fois de Chine avec un fort impact carbone (aucun choix européen pourtant moins impactant en CO2)

-Le projet va bouleverser la biodiversité

-Le projet est situé dans une zone partiellement inondable

- Le projet mis en place bénéficiera plus à un particulier et une société spécialisée dans les énergies renouvelables qu'à la collectivité

Le commissaire-enquêteur, après

-une étude attentive et approfondie du dossier mis à l'enquête

-une prise en compte des points forts et sensibles relevés et indiqués précédemment

Emets un avis défavorable au projet de parc photovoltaïque au sol de la commune de BAZAC.

Guimps, le 01-12-2023

Le Commissaire enquêteur



Hervé HUCTEAU

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header, which is mostly illegible due to fading and blurring.

Handwritten text in the upper middle section of the page, appearing as a few lines of a list or notes.